



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 060-216004739-20260609-D30_06_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2026

Délibération N°30/06.2026

Date de convocation :
02/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
17/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PERROT, PION, PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absents représentés : M. ETAIN (procuration à Mme PLASMANS), Mme EYNARD (partie à 20h10, procuration à Mme PION)

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Florence BASSIGNANI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Projet de rénovation du monument aux Morts – demandes de subventions

Mme le maire indique que le Monument aux Morts, situé rue Louis Nadal a besoin d'être rénové.

Le nettoyage a été réalisé en régie.

Il convient désormais de procéder au rechapissage des lettres (redorer les lettres à la peinture). Plusieurs devis ont été effectués et le mieux-disant sont les pompes funèbres Fontaine pour un montant de 2300 € TTC.

Ce projet serait subventionnable par l'ONAC et la Région Hauts de France

Vu le devis de rénovation du monument aux Morts de la Commune d'Ormoiy-Villers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation du Monument aux morts,
- **SOLLICITE** une subvention de l'ONAC aux taux maximum
- **SOLLICITE** une subvention de la Région Hauts de France au taux maximum
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à cette demande

Ormoiy-Villers, le 22/06/2026

Le secrétaire de séance,
Florence BASSIGNANI

Le Maire,
Aude WOZNICZKA



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **22/06/2026/2025**